



Municipalité de la  
Commune de Duillier

Préavis n° 01/2023  
au Conseil communal

Actualisation de la convention sur l'entente intercommunale de la  
SIAEP, Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable  
Coinsins - Duillier

Délégué municipal  
*Monsieur Claude Bosson*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

Les communes de Coinsins et Duillier ont signé en 1976 une convention sous la forme d'une entente intercommunale afin d'assurer l'alimentation en eau potable et en eau de défense contre l'incendie pour leur commune respective.

Cette convention, d'une durée de 30 ans, a été renouvelée à son échéance en 2009 avec quelques adaptations, notamment avec une présentation plus claire des installations communes ainsi que celles restant la propriété de chaque village partenaire.

L'entente porte le nom de SIAEP pour « Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier ».

Depuis, un certain nombre d'améliorations importantes ont été apportées au réseau d'eau nous faisant dire qu'il est temps de réactualiser notre convention.

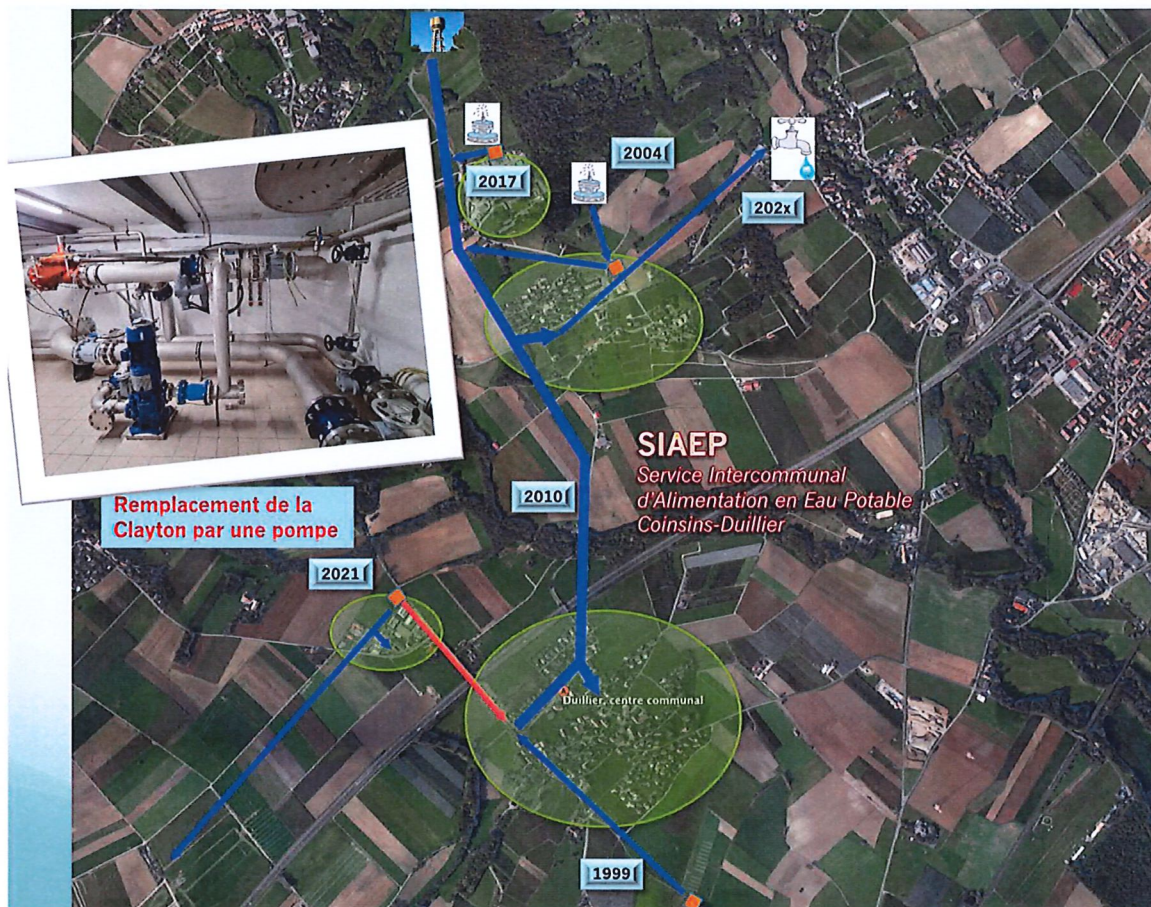
## 2. AMELIORATIONS APORTEES AU RESEAU

En 2009, le Conseil communal de la commune de Duillier a accepté un préavis de Fr 1'485'000.- destiné à financer le remplacement de la conduite principale d'alimentation reliant nos deux communes. Les travaux ont été réalisés en 2010.

En 2017, le réservoir Paderewski ainsi que la conduite d'amenée des sources des Tattes/Avouillons à la station de pompage de Crève-Cœur ont été supprimés et remplacés par une nouvelle station de pompage située dans le périmètre de la déchetterie de Coinsins. Par la même occasion, la commune de Coinsins en a profité pour sécuriser ce secteur par un bouclage de son réseau.

En 2021, transformation importante de la station de pompage de Bucleis sur Duillier par les Services industriels de Nyon. La SIAEP en a profité pour améliorer son maillage d'approvisionnement en y installant une pompe permettant de refouler, en cas de besoin, jusqu'au réservoir principal du Petit-Bois et ainsi garantir une sécurité pour la commune de Coinsins, chose qui n'était pas possible dans le passé depuis cette station.

Ci-dessous photo schématique du réseau et de la pompe installée à Bucleis



### 3. LA CONVENTION

Suite à ces importantes améliorations, nous souhaitons mettre à jour le plan de notre réseau d'eau ainsi que la convention s'y rapportant. Cette dernière a fait plusieurs allers-retours avec le service juridique du canton afin de s'assurer que tout soit juridiquement correct.

Cette convention a été approuvée par nos municipalités respectives lors de leur séance du 21 novembre 2022 pour la commune de Duillier et du 28 novembre pour la commune de Coinsins.

La durée de cette dernière est identique à la précédente, soit 30 ans, dès approbation par le Conseil général de Coinsins, du Conseil communal de Duillier puis du Conseil d'Etat du canton de Vaud.

### 4. FINANCE

Une fois n'est pas coutume, aucun coût 😊 si ce n'est le temps passé.

J'en profite pour remercier notre greffe municipal ainsi que le Syndic de Coinsins pour tout le travail fourni afin de mener à bien cette convention.

### 5. CONCLUSION

Les communes de Coinsins et Duillier souhaitent actualiser leur convention sur l'entente intercommunale de la SIAEP, Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable

Coinsins-Duillier en fonction des importantes améliorations apportées à leur réseau d'eau depuis quelques années.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER

- vu le préavis municipal n° 01/2023 concernant l'actualisation de la convention sur l'entente intercommunale de la SIAEP, Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Coinsins - Duillier ;
- vus le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis ;  
le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- ouïs les conclusions des rapports des commissions précitées ;
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### DECIDE

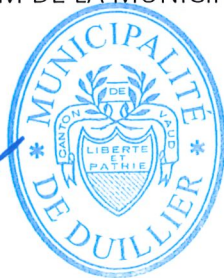
- 1/ d'adopter le préavis municipal n° 01/2023 concernant l'actualisation de la convention sur l'entente intercommunale de la SIAEP, Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Coinsins – Duillier ;
- 2/ d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de convention liant les communes de Coinsins et de Duillier, Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP)

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 janvier 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
Michel Peytregnet



La Secrétaire

  
Laurence Bodenmann

Annexes : La convention et son plan